

ASA Paris Nord - Est 18

Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord – Est 18

Chapelle International : contribution à l'enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire d'un hôtel logistique
(18 novembre – 20 décembre 2013)

Halle de logistique :

Comme nous l'avons dit à l'occasion de l'enquête publique sur la révision du PLU (juin/juillet 2013), le projet d'exploitation de la halle de logistique par l'opérateur SOGARIS est un élément de nature à développer l'activité économique dans un territoire frappé par la désindustrialisation et le chômage.

Ainsi, nous avons toujours défendu le projet pour son aspect économique et nous en attendons des retombées positives en termes d'attractivité et d'emplois.

La base de logistique devrait entraîner l'embauche de 300 personnes dont nous souhaitons qu'elles soient recrutées pour l'essentiel dans le bassin d'emploi de Paris Nord Est.

Nous demandons qu'une attention toute particulière soit portée sur les travaux d'aménagement (déconstruction/construction) qui vont s'échelonner entre le dernier trimestre 2014 et fin 2016.

Il est nécessaire que l'opérateur/aménageur « s'engage à une gestion de chantier à faibles nuisances » en favorisant le concassage des matériaux sur place et l'évacuation des déchets par fer.

Pendant tout le déroulement du chantier, il faudra que celui-ci fasse l'objet d'un suivi environnemental afin que la démarche de développement durable s'applique à toutes les phases de l'aménagement de la halle de logistique.

Toit terrasse de la halle de logistique :

Avec 18 000m² de surfaces et 400m de long, le toit terrasse de la halle représente un potentiel qui doit être exploité au service des futurs habitants et usagers de Chapelle International et des alentours.

Depuis le lancement du projet, l'association ASA PNE 18 s'est mobilisée pour la réalisation d'espaces publics sur le toit terrasse de la halle en rappelant, notamment, que « l'image » de ces espaces pour le toit de cette halle était mis en valeur dans la présentation du projet lauréat au concours d'architecte.

Le projet qui a été discuté dans le cadre de la concertation et qui prévoit des aménagements SOGARIS (restaurant, club de sport...), une centrale photovoltaïque de 3000m² et des équipements de plein air de la Ville de Paris nous semble cohérent et répondre dans l'ensemble aux besoins exprimés par les acteurs locaux (représentants associatifs, conseils de quartier, amicales de locataires...). S'agissant des terrains de la Ville d'une superficie de 10 000m² environ qui seront répartis entre équipements sportifs et projet d'agriculture urbaine, nous veillerons à ce que leur accessibilité soit la plus souple possible.

Dans les prochaines semaines, la concertation s'emparera de ce sujet et devra travailler les cheminements et l'organisation des circulations entre les différents programmes installés en toiture afin qu'ils soient conçus comme un ensemble reliés les uns aux autres.

Enfin, l'idée qui est de développer un projet d'agriculture urbaine sur le toit terrasse de la halle est une "opportunité d'espace" à saisir car il répond à de nouveaux enjeux environnementaux, alimentaires et d'économie sociale et solidaire.

Fait à Paris le 6 décembre 2013

O.Ansart, pour ASA PNE 18